

---

Neuchâtel, le 9 février 2023

## **CRAIE – Service socio-éducatif (SSE)**

### Rôle et missions

#### **1. Missions**

- Intervenir dans le cadre d'une relation d'aide auprès des élèves, de leur famille et des enseignants à la suite du signalement d'une situation scolaire difficile, dans un but général de prévention de l'échec scolaire et de l'exclusion.
- Maintenir le lien entre les partenaires que sont l'école, la famille, les intervenants des secteurs parascolaire, public ou privé.
- Assurer le lien entre l'école et les services spécialisés (les centres pédagogiques, l'office des mineurs, l'AEMO, le CNPea, etc.).

#### **2. Conduite**

Le SSE dépend du département CRAIE de l'éorán. Il est placé, par délégation, sous l'autorité de la direction du / des centre/s dans le/ lesquels il intervient. Il entretient une collaboration étroite et régulière avec les directions adjointes des cycles concernés, qui mandatent ses interventions.

#### **3. Rôles et tâches**

##### Prioritaires

- Intervention auprès des enfants présentant des difficultés de comportement et montrant des signes d'inadaptation sociale et/ou des souffrances psychologiques, tels que :
  - *Manifestation en classe d'un comportement dissipé et agité.*
  - *Actes d'agressivité et de violence à l'égard de soi-même, d'autrui et à l'encontre du matériel.*
  - *Présence d'éléments de maltraitance ou de négligence: absentéisme, retards répétés, devoirs non-faits ou incomplets de manière récurrente, hygiène insuffisante, etc.*
  - *Événement sortant de l'ordinaire: maladie, handicap physique, deuil ou autre.*
  - *Problématiques de dépendances, d'isolement ou d'état dépressif.*
- Analyse des difficultés et identification des besoins ; prise en compte des compétences relationnelles, de la situation sociale et familiale, des capacités d'organisation du travail scolaire et de la gestion émotionnelle de l'élève. Construction de l'analyse à l'aide des partenaires du réseau.

- Collaboration avec les partenaires, organisation ou participation aux séances de réseau.
- Intervention auprès de l'élève et/ou d'autres intervenants sous les formes suivantes :
  - *Suivi de l'élève dans le cadre scolaire par un travail d'explicitation des attentes de l'école ainsi que d'une gestion des comportements et relations propices aux apprentissages.*
  - *Appui dans la maîtrise de soi et dans l'acquisition de connaissances émotionnelles.*
  - *Appui aux tâches parentales face aux demandes de l'école.*
  - *Propositions de mesures concrètes dispensées par les services spécialisés de l'aide à la jeunesse.*
  - *Espace de partage et de réflexion.*

Le suivi socio-éducatif se déroule principalement sous forme d'entretiens avec l'élève, l'enseignant et/ou les parents, en classe, dans le bureau du conseiller socio-éducatif ou à domicile.

### Secondaires

- Animation, participation et/ou représentation du milieu scolaire :
  - *Colloques du SSE de l'éorén*
  - *Conseils de classe / protocoles de promotion (sur demande)*
  - *Assemblées de centres*
  - *Rencontres avec les services agissant dans le domaine d'aide à la jeunesse*

#### **4. Responsabilités administratives :**

- *Transmission d'informations utiles aux directions et aux membres du réseau (écoles, parents, enseignants, services, etc)*
- *Tenue et mise à jour de notes personnelles concernant le suivi des élèves*
- *Tenue du tableau de statistiques*
- *Participation aux deux séances annuelles du Département CRAIE*
- *Recherche ponctuelle d'aide financière*

#### **5. Secret de fonction**

Le SSE respecte le secret de fonction, le devoir de réserve ou tout autre devoir précisé dans son statut.